



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 24 avril 2014

9167/14

TU 9

RESULTATS DES TRAVAUX

du: Conseil

en date du: 14 avril 2014

No. Doc. Préc.: 8656/1/14 REV1 TU 8

Objet : **Relations avec la Tunisie**

- Adoption de la position de l'Union européenne en vue de la dixième session du Conseil d'association (Luxembourg, 14 avril 2014)

Les délégations trouveront ci-jointe la Déclaration de l'Union européenne ainsi qu'approuvée par le Conseil le 14 avril 2014.

**DIXIEME SESSION DU
CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE
(Luxembourg, le 14 avril 2014)**

Déclaration de l'Union européenne

Un cadre renforcé pour un partenariat privilégié

1. L'Union européenne (UE) se félicite vivement de la tenue de cette dixième session du Conseil d'Association avec la Tunisie dans un contexte à la fois de relance des avancées démocratiques en Tunisie et d'approfondissement du partenariat entre la Tunisie et l'Union européenne. A la suite des développements positifs en Tunisie et dans le respect de l'esprit et des principes de la Politique européenne de voisinage renouvelée, l'UE s'engage à renforcer son partenariat privilégié avec la Tunisie et son soutien aux réformes politiques et socio-économiques au service des aspirations démocratiques des Tunisiens.

2. A cet égard, l'UE félicite la Tunisie pour l'adoption, le 26 janvier 2014, de sa nouvelle Constitution démocratique. La loi fondamentale tunisienne est garante des libertés fondamentales, de l'égalité entre l'homme et la femme, des libertés d'opinion, d'expression, d'information, de religion ou de conviction, de l'Etat de droit, de la séparation des pouvoirs, et de l'indépendance de la justice. La Constitution pose également les bases de réformes institutionnelles à venir, y compris pour répondre aux défis socio-économiques et de sécurité. La Constitution constitue un progrès important dans le processus de transition démocratique. Dans un contexte régional marqué par des difficultés, elle est porteuse d'un espoir et a valeur d'exemple pour celles et ceux qui luttent pacifiquement pour la reconnaissance de leurs droits et libertés fondamentales. L'UE rend hommage à l'Assemblée Nationale Constituante et, à travers elle, au peuple tunisien pour cette réalisation remarquable.

3. L'UE se félicite de l'accord politique sur l'ensemble du texte du Plan d'Action 2014-2017 consacrant le Partenariat Privilégié entre les deux parties, ce qui ouvre la porte à son adoption formelle. Le Plan d'Action constitue un cadre uniifié permettant de coordonner les efforts de l'UE pour soutenir les réformes et chantiers identifiés comme prioritaires pour la Tunisie dans son processus de démocratisation et de consolidation économique et sociale. C'est un instrument au service de la construction d'un Etat de droit, respectueux des droits fondamentaux des citoyens, en ligne avec les principes de dignité, liberté et justice qui ont été à la base de la révolution de 2011 en Tunisie. C'est également un cadre permettant de faciliter l'intégration progressive de l'économie tunisienne dans le marché intérieur européen, de renforcer les mesures pour soutenir les échanges commerciaux entre les parties, pour favoriser l'environnement des affaires, les investissements publics et privés, tunisiens et internationaux, contribuant ainsi à favoriser la création d'emplois, notamment pour les jeunes.
4. Dans le respect de l'esprit et des principes de la Politique européenne de voisinage, dont le contenu a été révisé en 2011, l'UE réaffirme sa disposition à renforcer son soutien, en conformité avec les besoins de la Tunisie et ses progrès dans la mise en œuvre de son programme de réformes. Dans l'ensemble de ces chantiers, l'UE est convaincue que la parole des citoyens tunisiens doit être prise en compte. L'Union européenne est prête à s'investir, au côté des autorités, dans un débat public ouvert, pour présenter et expliquer à la société tunisienne, les opportunités qu'offre ce Plan d'Action et à renforcer davantage les liens entre les acteurs tunisiens et européens de la société civile qu'elle continuera d'encourager.

De nouvelles avancées démocratiques

5. Malgré les difficultés économiques et sociales importantes auxquelles la Tunisie a dû faire face au cours de l'année 2013, et les assassinats politiques et les actes terroristes qui ont endeuillé le pays et dont les responsables doivent être poursuivis et punis, la Tunisie a mis en œuvre un dialogue national inclusif, adapté à ses besoins. L'UE salue les efforts de toutes les parties impliquées pour assurer la réussite du processus de transition démocratique, et en particulier les efforts déployés par les médiateurs du Quartette qui ont été les initiateurs de ce dialogue national. Ce processus lui a permis de maintenir la paix civile, de préserver la stabilité de l'Etat et de progresser dans le débat constitutionnel; la poursuite de ce dialogue inclusif reste une condition essentielle pour la réussite des prochaines étapes du processus de transition.

6. La mise en œuvre effective de la Constitution et l'organisation de nouvelles élections présidentielles et législatives sont des priorités politiques majeures pour la Tunisie. L'Union européenne encourage le nouveau gouvernement de transition à organiser, dans un environnement sûr et dans les délais prévus par la Constitution, des élections libres, inclusives, transparentes et crédibles. L'UE réitère son engagement à accompagner la Tunisie dans la préparation de ses prochaines échéances électorales, qui doivent permettre au peuple tunisien de choisir librement ses dirigeants, dans un climat apaisé grâce, en particulier, à un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs impliqués dans ce processus, et en particulier la société civile.
7. L'UE salue la création de l'Instance Supérieure et Indépendante des Elections (ISIE), qui doit pouvoir compter sur les moyens budgétaires et logistiques nécessaires ainsi que sur un cadre réglementaire approprié afin de pouvoir accomplir ses tâches, conformément à son mandat. L'UE rappelle sa disponibilité à soutenir le processus électoral, notamment à travers: a) la mise à disposition de ses instruments de coopération et de son expérience au bénéfice de l'ISIE; b) le soutien direct à la société civile; c) le déploiement, comme en 2011, d'une Mission d'Observation électorale lors des prochains scrutins. L'UE salue à cet égard la signature du mémorandum d'entente entre l'ISIE, la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle et la Délégation de l'UE en Tunisie.
8. En matière des droits fondamentaux, l'UE encourage par ailleurs les autorités tunisiennes à réviser les dispositions légales ou réglementaires ainsi que les pratiques susceptibles de limiter ou d'entraver les libertés de rassemblement ou d'expression, héritées de l'ancien régime et dont le maintien est contraire aux principes contenus dans la nouvelle Constitution.

L'UE reste à la disposition des autorités et des acteurs de la société civile tunisienne pour accompagner le processus visant à assurer le respect des engagements internationaux pris en matière des droits fondamentaux par la Tunisie au lendemain de sa révolution, notamment la finalisation de la levée des réserves relatives à la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes, la mise en œuvre des mécanismes de prévention de la torture, et le renforcement de l'indépendance, du professionnalisme et de l'efficacité de la justice, y compris la mise en place des mécanismes et actions en matière de justice transitionnelle.

Des menaces régionales persistantes

9. Dans un contexte d'instabilité régionale, la Tunisie fait face à d'importants défis sécuritaires en matière de lutte contre le terrorisme et la radicalisation, le crime organisé et les trafics transnationaux, comme en témoignent les drames qui ont endeuillé la Tunisie tout au long de l'année 2013. L'UE affirme son soutien aux efforts de la Tunisie pour répondre à l'ensemble de ces défis, en particulier lutter efficacement contre le terrorisme dans le respect du droit. L'UE se félicite de la coopération de la Tunisie avec ses voisins en matière de lutte contre les menaces communes et en matière de sécurité frontalière en particulier.
10. L'UE encourage les autorités tunisiennes à poursuivre leurs efforts pour assurer la conclusion rapide des enquêtes concernant les assassinats politiques, notamment ceux concernant M. Belaïd et M. Brahmi, ainsi qu'à garantir des procès équitables et transparents.
11. A la demande des autorités tunisiennes, l'UE a déployé en 2013 deux missions d'experts afin de dresser un état des lieux du secteur de la sécurité en Tunisie et d'élaborer une liste de recommandations pour accompagner le processus de réforme et de modernisation du secteur et de le mettre en conformité avec les normes et les standards internationaux. L'UE réitère son engagement aux côtés de la Tunisie dans une véritable réforme du secteur de la sécurité, fondée sur une stratégie globale et basée sur la mise en place d'un Etat de droit moderne et démocratique. L'UE encourage la finalisation rapide de la "revue par les pairs" du secteur de la sécurité qui permettra aux deux parties d'avancer dans ce dialogue.

Défis économiques et sociaux importants

12. L'économie tunisienne a moins bien réagi que prévu en 2013. La faible reprise économique de l'UE, principal partenaire commercial de la Tunisie, combinée avec un secteur bancaire tunisien fragile, de vastes disparités sociales et économiques entre les régions, le chômage élevé des jeunes et des tensions sociales internes croissantes comptent parmi les défis majeurs à relever par la Tunisie, qui reste par ailleurs vulnérable aux chocs régionaux. Les perspectives économiques et sociales de la Tunisie dépendent donc assez largement de l'évolution de la transition politique, de la consolidation de ses institutions et de son secteur bancaire, notamment public, de la modernisation de la gestion des finances publiques et des marchés publics, mais aussi de l'adoption de réformes structurelles, qui nécessite la poursuite du dialogue entre les partenaires sociaux.

13. L'UE confirme sa volonté d'appuyer les autorités tunisiennes dans leurs efforts pour faire face à l'ensemble des défis socio-économiques que rencontre le pays afin de répondre aux attentes et aux besoins de la population, en particulier de la jeunesse et de la population rurale. L'UE et la Tunisie ont adopté une déclaration et un programme de travail pour la coopération industrielle euro-méditerranéenne pour la période 2014-2015 qui préconisent des actions concrètes en vue d'améliorer le climat des affaires, encourager l'esprit d'entreprise et les PMEs en Tunisie et renforcer la coopération industrielle entre l'UE et la Tunisie. L'appui au développement socio-économique du pays est une priorité de la coopération de l'UE que doivent appuyer la Banque Européenne d'Investissements et la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement. L'UE rappelle à cet égard qu'elle a mis à disposition de la Tunisie la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV), qu'elle soutient la Tunisie à travers des appuis budgétaires destinés à soutenir la transition et notamment une aide macro financière de 300 millions d'euros qui devrait être approuvée prochainement par le Parlement européen.

Chantiers prioritaires entre la Tunisie et l'UE

14. L'Union Européenne réitère son offre de rapprochement et d'alignement progressif vers l'acquis communautaire couvrant un large éventail de domaines de réglementation sur la base d'intérêts communs. L'UE souhaite s'engager dans l'approfondissement de ses relations avec la Tunisie dans les domaines politiques, humains, économiques et commerciaux, qui doit permettre de concrétiser le Partenariat Privilégié que vient sceller le nouveau Plan d'Action. Ainsi, l'UE réitère sa volonté de procéder à la finalisation du processus préparatoire en vue du lancement dès que possible des négociations d'un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA). Cet Accord global, offre la perspective d'une intégration progressive de l'économie tunisienne dans le marché intérieur européen. L'UE est également prête à reprendre les négociations sur le commerce des produits agricoles, agricoles transformés et de la pêche, selon les modalités qui seront choisies par les autorités tunisiennes.

15. L'UE exprime sa volonté d'accélérer les négociations dans les domaines du transport aérien (en vue notamment de l'accord global sur les services aériens «ciel ouvert»), et de celui de la préparation pour la négociation d'un accord sur l'évaluation, la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA), après la finalisation du processus préalable d'alignement de la réglementation technique, normes et infrastructure tunisiennes avec le système communautaire. L'UE rappelle que la conclusion d'un accord offrira la possibilité d'une ouverture réciproque des marchés qui ne peut être que positive pour les secteurs économiques prioritaires choisis par la Tunisie. L'UE invite la Tunisie à ratifier dès que possible la Convention régionale sur les règles d'origine préférentielles pan-euro-méditerranéennes.
16. La reprise des travaux dans l'ensemble de ces chantiers, voire la conclusion rapide de certaines négociations, sont susceptibles d'apporter des bénéfices concrets, à court et moyen terme, à des secteurs essentiels de l'économie tels que les exportations agricoles et le tourisme, et donneraient un signal fort aux investisseurs en contribuant ainsi à la sauvegarde et à la création d'emplois. De plus, le récent virage amorcé par la Tunisie en faveur de l'économie verte aussi que l'importance élevée de politique de changement climatique ouvrent de nouvelles perspectives d'investissement à la fois dans un appareil productif plus durable mais aussi pour la modernisation des infrastructures publiques au bénéfice direct des tunisiens. Dans ce cadre, l'UE suit avec attention la finalisation du profil environnemental et du nouveau code de l'environnement, ainsi que la validation de la stratégie nationale du climat, et de son plan d'action national.
17. En ce qui concerne le changement climatique, l'UE encourage la Tunisie à valider la stratégie nationale du climat et le plan d'action national, et préparer d'ici au premier trimestre 2015 sa contribution d'atténuation au nouvel accord sur le climat applicable à tous. Considérant l'urgence d'une action efficace pour réduire les émissions de GES pour maintenir l'augmentation de la température mondiale moyenne en dessous de 2 ° C par rapport aux niveaux préindustriels, l'UE invite la Tunisie à augmenter ses efforts domestiques aussi avant 2020.

18. L'UE, dix de ses Etats membres et la Tunisie se sont engagés à renforcer leur coopération dans le domaine de la migration, de la mobilité des personnes, de la prévention et la lutte contre l'immigration irrégulière, de la protection internationale, et de la migration et du développement , par la signature, le 3 mars dernier, d'une Déclaration politique établissant un partenariat pour la mobilité. Le but de ce partenariat pour la mobilité est d'aider l'UE, la Tunisie, et les dix Etats membres impliqués à répondre d'une manière conjointe, globale et équilibrée à tous les aspects du phénomène migratoire, tout en leur fournissant un cadre coordonné de coopération. Ce partenariat offre des opportunités qui bénéficieront aux citoyens et aux autorités des deux parties en vue de faciliter l'utilisation des canaux réguliers de la migration et de la mobilité, les liens entre migration et développement, la protection des demandeurs d'asile et les réfugiés et les droits de tous les migrants A cet égard, l'UE invite la Tunisie à adopter un cadre juridique garantissant la protection de ces trois catégories de personnes.
19. En ligne avec les principes de la Politique européenne de voisinage renouvelée, l'UE, qui a doublé son soutien financier depuis 2011, a continué en 2013 et continuera à apporter son appui au processus de transition en confirmant le renforcement de sa coopération. L'aide financière bilatérale allouée par la Commission à la Tunisie sous forme de dons a atteint 135 millions d'euros au titre de l'instrument financier d'appui à la politique de voisinage (80 millions d'euros) et du programme SPRING (55 millions d'euros). Cet accompagnement, dont 60% sous forme d'appui budgétaire sur la période 2011-2013, permet de contribuer à la relance économique, à l'éducation, au renforcement de la société civile, au développement des zones défavorisées, ainsi qu'au renforcement de l'état de droit et de la bonne gouvernance, y compris environnementale. Par ailleurs, l'UE continuera de s'impliquer dans l'approfondissement des échanges humains avec la Tunisie, à travers la participation d'étudiants, scientifiques et chercheurs aux nouveaux programmes européens de mobilité et de partenariat pour l'enseignement supérieur.

Contexte régional

20. L'UE rappelle son attachement à la coopération régionale, encore insuffisante entre les pays du Maghreb, conformément à la Communication "Soutenir le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale au Maghreb: Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc e Tunisie" du 17 décembre 2012. L'UE reste fermement convaincue qu'une plus grande intégration régionale est essentielle pour la croissance économique, la sécurité et la soutenabilité des fournitures énergétique, la cohésion sociale, ainsi que pour la stabilité et la sécurité de l'ensemble des pays du Maghreb.
21. L'UE se félicite de l'implication de la Tunisie sur le plan régional, à travers, en particulier, sa participation aux différentes initiatives qui se sont déroulées en 2013. L'UE confirme son soutien aux initiatives de coopération régionale, notamment celles de l'Union pour la Méditerranée et le dialogue 5 + 5.
22. L'UE reste préoccupée par la grave crise politique et sécuritaire qui affecte plusieurs pays du continent (parmi lesquels la Libye, le Mali, la République Centrafricaine, le Niger) et confirme son plein appui pour répondre à ces défis en concertation étroite avec ses partenaires et dans le cadre défini par le Conseil de sécurité des Nations Unies.